

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE PARIS**

CERTIFICAT DE NON APPEL CORRECTIONNEL

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de Paris soussigné,

CERTIFIE ET ATTESTE :

Qu'il n'existe à ce jour sur le registre spécial tenu au Greffe Correctionnel du Tribunal de Grande Instance de Paris, aucune mention d'appel contre le jugement rendu le 13 décembre 2010 par la 31^{ème} /1 Chambre correctionnelle, dans l'affaire :

LE MINISTERE PUBLIC

BURBERRY LIMITED et autres Parties Civiles

contre :

MINH Raphaël et autres Personnes Poursuivies

Etant précisé que le jugement reste à signifier à l'égard de MERIRES Jérémy, Personne Poursuivie, La Société LEVI STRAUSS & CO, la SA LEVI STRAUSS CINTINENTAL, Les NIKE FRANCE et NIKE INTERNATIONAL LTD, Parties Civiles

P 0916295013

En foi de quoi, il a été délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris,

le 4 mars 2011


Pour le Greffier en chef